FÉDÉRATION FRANÇAISE MONTAGNE ESCALADE

FRANCE SKI-ALPINISME

Modalités de sélection en Equipe de France Jeune de ski-alpinisme FOJE 2027

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS
T. +33 (0)1 40 18 75 50
F. +33 (0)1 40 18 75 59
www.ffme.fr

Association 1901 agréée par le ministère chargé des sports - Affiliée à l'IFSC, à l'ISMF et au CNOSF - APE 9312Z

Critères de sélection spécifiques à l'équipe de France jeune de ski-alpinisme pour le Festival Olympique de la Jeunesse Européenne FOJE (Polana, Roumanie)

1. Epreuves sélectives

Le quota maximum par épreuve autorisé par le CIO est de 4 pour les hommes et 4 pour les femmes pour la catégorie U18.
Les skieurs pourront être sélectionnés pour le FOJE suite à leurs résultats aux épreuves de sélection suivantes :

- Championnat de France Sprint à La Toussuire le 5 décembre 2026
- Championnat de France Relai mixte à Chamonix le 13 décembre 2026

2. Les critères de sélections

Les skieurs ayant terminé premiers (hommes et femmes) sur l'épreuve de sélection Sprint seront sélectionnés.
Les skieurs ayant réalisé le meilleur chrono (hommes et femmes) sur l'épreuve de sélection Relai mixte seront sélectionnés (le meilleur tour, en qualification ou en finale, sera pris en compte).

De plus, pour chaque catégorie, le DTN pourra compléter la sélection par d'autres skieurs dans l'ordre du classement de l'épreuve de sélection Sprint ou des chronos individuels réalisés sur l'épreuve de sélection Relai mixte (le meilleur tour, en qualification ou en finale, sera pris en compte).

Précision : Les éventuels skieurs étrangers licenciés à la FFME sont exclus des résultats sur les compétitions nationales sélectives pour établir la sélection nationale (ex : si le skieur classé premier est étranger et le second français, alors pour établir la sélection le skieur français sera considéré premier de l'épreuve).

Si un skieur a été victime d'une casse matérielle durant l'épreuve de sélection et s'il ne réalise pas les critères indiqués ci-dessus, le DTN peut décider de le sélectionner. Dans ce cas, il s'appuiera sur les critères suivants : son état de forme et ses résultats durant la saison précédente.

La participation aux épreuves sélectives est obligatoire pour être sélectionnable. Cependant, si un skieur est absent à une ou plusieurs des épreuves sélectives pour raison médicale ou en cas de force majeure dûment justifié, le DTN peut décider de le sélectionner. Dans ce cas, il s'appuiera sur les critères suivants : son état de forme sur la saison en dehors de la période affectée par le problème médical ou le cas de force majeure et ses résultats durant la saison précédente.
La justification doit parvenir au DTN de la fédération dans les plus brefs délais et en tout état de cause avant la date de publication de la sélection indiquée ci-après.

3. Les épreuves du FOJE (Polana, Roumanie)

- Sprint
- Relai mixte

Chaque skieur est sélectionné pour le sprint.
Pour la composition des équipes de Relai mixte, le DTN s'appuiera sur les résultats de l'épreuve sélective Relai mixte, sur l'état de forme du moment, le comportement au sein du groupe, la motivation.

4. Le nombre de skieurs sélectionnés en Equipe de France U18 pour le FOJE

La sélection sera arrêtée après les épreuves de sélection. Le Directeur Technique National (DTN) arrêtera le nombre exact de sportifs sélectionnés.
Si un skieur sélectionné ne peut pas honorer sa sélection pour le FOJE, il peut être éventuellement remplacé sur décision du DTN.